

CONSEIL MUNICIPAL

Séance n°29 du 27 septembre 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE

(en application du Code général des collectivités territoriales)

Date de convocation : 21 septembre 2018

Date d'affichage : 21 septembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 18

Votants : 24

L'an deux mil dix huit, le vingt sept septembre, le Conseil Municipal de Courdimanche, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, salle Raymond Berrivin, en séance publique sous la présidence de Madame Elvira JAOUËN, Maire.

Étaient présents :

Mme Elvira JAOUËN, M. Pascal CRAFFK, Mme Roseline DROUIN, M. Xavier COSTIL, M. Hussen KEBE, Mme Isabelle THENON, Mme Sandra POPIELUCH-NGUYEN M. Pascal HOUEIX, Mme Chantal de SARAN, M. Didier DAGUE, M., Mme Marie-France TRONEL, Mme Sophie MATHARAN, M. Mathieu UHL, M. Christophe LHARDY, Mme Maryeme BOUSLAM, Mme Dominique LETERME, M. Amar HADDOU.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Sylvette AMESTOY
M. Alain WURTZ
M. Yves RIPOCHE
Mme Linda HELLA
Mme Emmanuelle AVERTY
M. Pascal ANDRIOT

avait donné pouvoir à M. Mathieu UHL
avait donné pouvoir à M. Didier DAGUE
avait donné pouvoir à Mme Isabelle THENON
avait donné pouvoir à M. Hussen KEBE
avait donné pouvoir à Mme Roseline DROUIN
avait donné pouvoir à Mme Elvira JAOUËN

Absentes excusées :

Mme Joëlle COLLET
Mme Sarah BERREGHIS
Karine VASSELIN

Absents non excusés :

M. Philippe MAILLARD
M. Jean DUPONT

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Pascal HOUEIX, en tant que secrétaire de séance, procède à l'appel.

Madame la Maire donne lecture de l'ordre du jour, tel qu'il figure dans la convocation adressée régulièrement aux membres du conseil municipal.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 24 voix pour, approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 mai 2018.

00 – DONNER ACTE DES DÉCISIONS PRISES PAR LA MAIRE

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Madame la Maire (n°2018-026 à n°2018-042).

01 – MISE A JOUR DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 24 voix pour, :

- Décide de fixer à 7 le nombre d'adjoints suite à une démission,
- Prend acte du nouveau tableau du conseil municipal

02 – ACTUALISATION DES EMPLOIS PERMANENTS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 24 voix pour, se prononce favorablement sur la création des emplois permanents proposés.

03 – ACTUALISATION DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 24 voix pour, se prononce favorablement sur la création des emplois permanents à temps non complet proposés.

04 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 24 voix pour, se prononce favorablement sur les modifications proposées au tableau des effectifs.

05 – ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE PUBLIC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 24 voix pour, se prononce favorablement sur l'octroi d'une indemnité de conseil au trésorier municipal au taux de 100%.

06 – AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, par 24 voix pour, se prononce favorablement sur :

- L'affectation en fonctionnement au compte R-002 de : 1 331 490.66 €
- L'affectation en investissement au compte R-001 de : 4 662.09 €

07 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE L'EXERCICE 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 24 voix pour, adopte le budget supplémentaire de l'exercice 2018.

08 – COMPLEMENT DE SUBVENTION AU CCAS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 24 voix pour, se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention complémentaire au CCAS, d'un montant de 7 000 € pour l'exercice 2018.

09 – MISE EN PLACE D'UN SERVICE PUBLIC DE LOCATION LONGUE DUREE DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 24 voix pour,

- Se prononce favorablement sur la mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique sur le territoire de la collectivité locale,
- Autorise Madame la Maire à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les actes et documents relatifs à cette fin.

10 – PERIMETRE REGIONAL D'INTERVENTION FONCIERE (PRIF)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 24 voix pour,

- Approuve la délimitation du Périmètre Régional d'Intervention Foncière sur la commune de Courdimanche,
- Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre du PRIF pour le compte de la commune.

11 – VENTE DU BIEN COMMUNAL SITUE 7 RUE RAYMOND BERRIVIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 24 voix pour,

- Approuve la vente du bien communal cadastré HT 327 situé 7 rue Raymond Berrivin au montant minimum de 247 000 €
- Autorise madame la Maire à mener les négociations de prix de vente dans la limite du montant minimum de 247 000 €
- Autorise madame la Maire à mener les négociations de fin d'occupation de l'immeuble
- Autorise madame la Maire à signer les actes afférents à cette vente et à la fin d'occupation des locaux par l'occupant en place

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h00.

Elvira JAQUEN



Maire de Courdimanche,
Conseillère Régionale d'Ile-de-France